

REPUBLIC DU BENIN
 0000000000000000

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 ○○○○○○○○○○○○○○○○

Portant nomination au cabinet du
Ministre de la Santé Publique

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 2001-422 du 17 octobre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 septembre 2001 ;

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de la Santé Publique. :

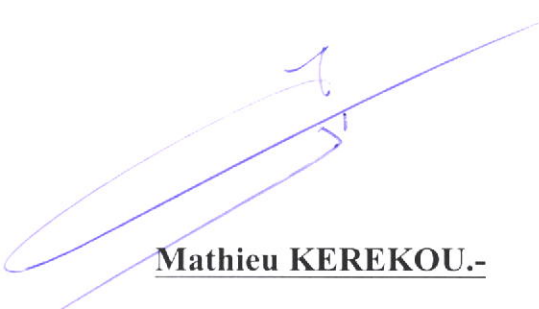
- Directeur de Cabinet : Monsieur Moussa YAROU
- Conseiller technique à l'amélioration de la qualité des soins : Monsieur Nestor AZANDEGBE
- Conseiller technique juridique : Monsieur Aminou Achamou
Mousbaye PADONOU
- Conseiller technique au suivi des projets et pratique en clientèle privée : Monsieur Germain QUIN OROU

- Directeur des ressources financières et matérielles : Monsieur Fréjus HOUSSOU
- Directeur de la planification et de la programmation : Monsieur Latifou SOUMANOU
- Directrice nationale de la protection sanitaire : Madame Dorothée YEVIDE
- Directeur national du Programme élargi de Vaccination : Monsieur Jacques TOSSOU
- Directeur de la Santé Familiale : Monsieur Valère GOHITO
- Directrice des soins infirmiers et obstétricaux : Madame Eugénie DOSSOU épouse DEGLA
- Directeur de l'inspection et de la vérification interne : Monsieur Joseph FOUNDOHOU
- Directeur des pharmacies et explorations diagnostiques : Colonel Idrissou ABDOULAYE

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 05 novembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de la Santé Publique,

Yvette Céline SEIGNON-KANDISSOUNON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MSP 4
MFE 4 AUTRES MINISTERS 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSES 12 JO 1.-